

87 premières propositions pour changer pour de vrai

La sécurité : la première des libertés

1) Renforcer de façon significative les effectifs des polices municipales qui, à de très rares exceptions près, sont actuellement largement insuffisants.

2) Ouvrir 24h/24 et 7 jours sur 7 les postes de polices municipales. Une police de proximité est une police présente sur le terrain en permanence et tout particulièrement la nuit. Il convient ainsi d'adapter et d'harmoniser de façon équitable entre les agents, les horaires à la réalité du terrain de la délinquance.

3) Rendre obligatoire pour l'ensemble des agents des polices municipales, régulier et fréquent, le programme de formation G.T.P.I (Gestes Techniques des Pratiques d'Interventions).

4) Renforcer le rôle de prévention des agents municipaux par une présence remarquée là où les besoins apparaissent, par exemple, dans certaines rues, à l'heure de la fermeture des commerces.

5) Assurer la présence d'agents de surveillance dans tous les squares pour enfants ainsi qu'aux heures d'entrées et de sorties des équipements scolaires destinés à des mineurs.

6) Mettre en place des services nocturnes avec des arrêts sur les lieux fréquents de fêtes.

7) Equiper les Communes de relais de systèmes de détection et de récupération de véhicules volés à l'aide de solutions technologiques associant les réseaux de fréquence VHF, GPS et GSM.

8) Fusionner, comme dans d'autres villes de France, les PC radios des polices municipales avec un PC central de télésurveillance ce qui permet, face à la délinquance, une efficacité accrue sur un large territoire.

9) Instaurer davantage de brigades à VTT en milieu urbain, particulièrement sur les

sites sensibles.

10) Faire de la lutte contre l'insécurité la priorité des polices municipales et non pas la verbalisation du stationnement. A ce sujet, Il faut généraliser la première heure de parking gratuite à l'ensemble des parcs de stationnement. Par ailleurs, leurs usagers doivent bénéficier d'une tarification à la minute.

11) Alléger les effectifs consacrés à la surveillance des stationnements en mettant en œuvre par ailleurs des coûts de stationnements moins prohibitifs en allongeant la durée de gratuité octroyée sur certaines rues et en instaurant, dans les parkings, une tarification horaire réduite à certains horaires de la journée.

L'urbanisme ou l'enjeu de la qualité de vie

12) Recourir à des consultations populaires systématiques pour les projets d'urbanisation d'ampleur. Deux modalités doivent être envisagées : une consultation de proximité avant le lancement même du projet d'opération. Une consultation à périmètre plus large lorsque l'opération finalisée aborde sa dernière étape avant les décisions techniques. Ce sont des décisions de ce type qui changent la valeur d'usage de la démocratie au quotidien. Maintenant, la démocratie ne se reconnaît qu'aux valeurs d'usages. Le temps des seules incantations est passé.

13) Favoriser systématiquement l'accès à la propriété au sein même du parc de logements sociaux en instaurant un quota de logements voués à l'achat dans des conditions encadrées de nature à exclure la spéculation financière à moyen terme (10 premières années) mais ne limitant pas l'occupation à la seule location.

14) Créer des contrats de quartiers donnant une visibilité pluriannuelle sur les aménagements futurs liés à la vie quotidienne. Il s'agit de penser chaque quartier dans sa globalité, avec ses axes de circulation, ses espaces verts...

15) Dans les Communes les plus importantes, à l'exemple de Grenoble, installer des Mairies de secteur afin de favoriser les relations de proximité entre le pouvoir municipal et les citoyens. Cette création de Mairies de secteurs marque **la fin de la logique d'une Mairie unique centralisée**. C'est une tendance naturelle de démocratie de proximité mais surtout d'administration efficace pour les questions d'urbanisme,

d'état civil, d'animations, de sécurité ...

16) Réviser le plan des déplacements urbains est un impératif pour rétablir un meilleur équilibre entre l'automobile et les transports collectifs mais surtout pour restaurer la fluidité indispensable sur les voies de circulation qui est la condition indispensable de l'attractivité de l'agglomération grenobloise.

17) Conforter une logique nouvelle du «cœur de ville cœur d'agglomération» qui passe par une approche multipolaire du «centre ville» de la Commune chef lieu d'agglomération qui doit aller du square Vaucanson à la place Victor Hugo mais aussi de la place Grenette au Palais Delphinal. Pour que cette logique multipolaire s'installe, il importe de faire vivre des pôles d'animations à chaque extrémité de cet espace.

18) L'un des moyens pour ce renforcement du «cœur de ville, cœur d'agglomération» pourrait consister dans le transfert d'une partie de la Mairie de Grenoble de son actuelle localisation boulevard Jean Pain à l'ancien hôtel de Ville de Grenoble (jardin de ville) avec une utilisation du Palais Delphinal pour partie administrative et pour partie à vocation universitaire notamment à destination de la Faculté de Droit et / ou de Sciences Politiques. Cette logique rééquilibrerait le centre ville en lui donnant d'ailleurs deux accès complémentaires : l'un par la rue Lesdiguières ou la place de Verdun et l'autre par les quais et la porte de France.

19) Parallèlement, pour conforter cette logique multipolaire d'un centre ville ouvert à la vie, aux animations, il faut évoluer vers un environnement où la nature retrouve la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Ainsi, exemple parmi beaucoup d'autres, **il est probablement nécessaire de transformer le square Vaucanson en parking souterrain avec un parc vert de qualité en surface.** Les arbres et les espaces naturels doivent reconquérir de nombreux quartiers grenoblois dont le centre ville. Ces parcs publics doivent être placés sous la surveillance permanente de brigades municipales à VTT ou avec le retour de la police montée pour être des lieux au calme et à la sécurité exemplaires.

20) Adopter un plan pluriannuel de meilleure répartition territoriale des principaux équipements publics dans l'agglomération en inscrivant préalablement, comme obligation prioritaire, la qualité de leurs dessertes via des supports diversifiés en sites

propres avec un effort particulier pour les pistes cyclables.

21) A l'exemple de nombreuses villes internationales, mettre en place des «rues thématiques» dont une «rue des artistes» et une «rue des jeunes entrepreneurs» pour encourager les métiers d'art, les petites structures individuelles qui doivent compter sur **l'effet positif des synergies de proximité**. Cette initiative passera par l'attribution de baux commerciaux à des conditions tarifaires préférentielles avec des garanties d'emprunts mieux équitablement réparties.

22) Abrogation de l'actuel projet de SCOT de la Région Grenobloise dont le parti pris de densification est contraire à l'évolution à dimension humaine des principaux centres urbains. L'enjeu d'avenir est de concevoir une logique de «villes villages» et non pas la mise en place d'un gigantisme urbain.

La formation ou le système du mérite pour l'égalité des chances

23) Organisation d'une Conférence annuelle du monde éducatif pour faire le point sur tous les problèmes avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative et des représentants du monde l'entreprise (commerces, artisanat, PME—PMI, grands groupes).

24) Création d'un fonds de lutte contre l'échec scolaire : ce fonds sera abondé notamment par l'appel aux entreprises. Il est ainsi pour le moins surprenant de voir souvent celles-ci affecter des sommes considérables à des œuvres culturelles historiques et ne pas être au moins pareillement engagées dans la « richesse humaine ».

25) Mise en place de «découverte des métiers» au sein des établissements scolaires en vue de multiplier, dès le plus jeune âge, les occasions de rapprochement entre le monde des écoles et celui de l'entreprise.

26) Renforcer des échanges «entreprise université» afin que les étudiants puissent bénéficier d'une formation totalement professionnalisante ce qui passe par une expérience dans le monde de l'entreprise.

27) Application d'un dispositif local de «Small Business Act» pour assurer la reconnaissance du tissu économique de proximité.

28) Les artisans doivent bénéficier de prêts bonifiés et conventionnés afin qu'ils disposent de moyens d'investir et de s'adapter.

29) Un effort prioritaire pour créer un pôle local de capital-risque ouvert aux investisseurs internationaux des pays émergents.

La démocratie ou le partage de décision à la portée des mains de chacun

30) Créer des comités d'initiatives et de consultations, représentatifs de l'ensemble des associations qui, points de passages obligés de concertation, donneront leurs avis sur les dossiers, avant toute décision des assemblées délibérantes sur les dossiers majeurs.

31) Instaurer des conseils consultatifs des jeunes (18 à 25 ans) : réunis en groupes de travail, chaque commission travaillera sur ses propres projets à soumettre aux élus. Ces conseils disposeront d'une dotation budgétaire gérée de façon autonome.

32) Dans les Communes démographiquement les plus importantes, création d'adjoints de territoires ayant vocation à assurer une fonction d'interlocuteurs généralistes uniques pour les dossiers de proximité.

33) Renforcer des pouvoirs indépendants d'expertises : chaque thème majeur doit faire l'objet d'un rapport de synthèse présenté en introduction des débats, émanant de compétences extérieures.

34) Clarifier l'ordre du jour des sessions des assemblées délibérantes : chacune doit être structurée autour de temps forts donnant aux citoyens la visibilité d'ensemble sur des sujets de fond.

35) La fixation partagée de l'ordre du jour avec les citoyens permettant aux citoyens ayant franchi un seuil d'un certain nombre de signatures d'un temps de session pour provoquer les débats sur les sujets de leur choix.

36) La mise en œuvre de commissions d'enquêtes composées de façon

proportionnelle à la représentation des groupes au sein des assemblées, disposant d'un réel pouvoir d'investigation avec la contribution technique officielle de fonctionnaires sur la base d'un choix volontaire.

37) La publication annuelle obligatoire de tableaux de bord de gestion par des Directions de l'Inspection, instances à créer. Par respect pour le citoyen et le contribuable, il est en effet indispensable de donner accès à une bonne information sur les réalités économiques, financières et sociales locales.

38) Organiser de façon systématique un débat semestriel de politique générale sur les actions municipales au sein de chaque Commune. Formule plus élaborée que le simple débat annuel de programmation budgétaire, ce cadre est l'occasion d'un échange d'ensemble sur le bilan des actions conduites comme sur la logique des actions nouvelles.

39) La mise en place de la procédure dite Budgets Base Zéro (BBZ) permettant de s'interroger périodiquement sur le rapport entre la finalité d'une action publique et les moyens qui lui sont dévolus et d'ainsi mieux maîtriser les dépenses publiques.

40) La normalisation de consultations populaires pour que la procédure référendaire devienne un cadre commun fréquent de décisions mieux partagées tout particulièrement en matière d'urbanisme.

Des solidarités concrètes qui placent le cœur en tête

41) A destination des seniors, création des «messagers de l'autonomie» : ce service développera plusieurs actions en faveur des seniors visant à préserver la priorité du maintien à domicile : bibliothèque à domicile, visites régulières aux personnes seules

42) Création d'un service de transports individuels à l'usage exclusif des seniors : faire soi-même ses courses, c'est être toujours actif dans la vie. L'organisation d'un parc automobile électrique de petits véhicules urbains à l'usage de seniors qui ont des moyens financiers limités sera de nature à considérablement améliorer l'indépendance des intéressés.

43) Renforcement du nombre des EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) pour garantir la bonne couverture de proximité dans

le cadre de nouvelles maisons qui soient de véritables lieux de vie à taille humaine.

44) **Une carte signalétique disponible en temps réel via Internet de tous les obstacles demeurant sur les chaussées** doit être mise à la disposition **des personnes à mobilité réduite** en attendant que ces obstacles soient définitivement supprimés.

45) **Cinémas, théâtres, salles d'expositions, stades ...** : il convient de dresser la liste de tous les lieux difficiles d'accès pour les personnes à mobilité réduite afin d'aider ou de planifier leurs aménagements dans un calendrier urgent.

46) **La mise en place d'un site «Créateur de libertés»** mettra en relation l'offre et la demande de logements adaptés, adaptables ou accessibles pour les personnes à mobilité réduite ainsi que des conseils pratiques sur les équipements et aides financières.

47) **Un stationnement réservé pour toutes les personnes à mobilité réduite sur le lieu même de leur habitation** doit être mis en place pour faciliter leurs déplacements.

L'emploi : la priorité des priorités

48) **Mettre en œuvre un dispositif global, équilibré, diversifié qui reconnaisse le rôle déterminant de toutes les PME - PMI en la matière** : ce qui est une orientation totalement différente de l'actuelle politique très discriminatoire conduite ces dernières années à destination de certaines filières exclusivement.

49) Accompagner les PME - PMI dans des domaines essentiels pour leur développement mais difficiles à vivre de façon solitaire à l'exemple de la relation avec **le capital risque** ou des **brevets**. S'agissant des brevets, mise en place d'un fonds public local chargé de participer au financement du dépôt des brevets avec remboursement différé dans le temps sur retour obtenu par la commercialisation des brevets en question.

50) **Extension conditionnelle du dispositif public de garanties d'emprunts** de façon à éviter l'impact des cautions personnelles pour les créateurs d'entreprises.

51) **Application d'un dispositif local de «Small Business Act»** pour assurer la reconnaissance du tissu économique de proximité.

52) Organisation d'une Conférence annuelle du monde éducatif pour faire le point sur tous les problèmes avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative **et avec des représentants du monde l'entreprise** (commerces, artisanat, PME - PMI, grands groupes).

53) Création d'un fonds de lutte contre l'échec scolaire : ce fonds sera abondé notamment par l'appel aux entreprises. Il est ainsi pour le moins surprenant de voir souvent celles-ci affecter des sommes considérables à des œuvres culturelles historiques et ne pas être au moins pareillement engagées dans la «richesse humaine» déterminante pour l'avenir.

54) Mise en place de «découverte des métiers» au sein des établissements scolaires en vue de multiplier, **dès le plus jeune âge**, les occasions de rapprochement entre le monde des écoles et celui de l'entreprise.

55) Renforcer des échanges «entreprise université» afin que les étudiants puissent bénéficier d'une formation totalement professionnalisante, ce qui passe par une expérience dans le monde de l'entreprise.

56) Les artisans doivent bénéficier de prêts bonifiés et conventionnés afin qu'ils disposent de moyens d'investir et de s'adapter.

57) Un effort prioritaire pour créer un pôle local de capital-risque ouvert aux investisseurs internationaux des pays émergents.

58) L'emploi dans l'agglomération grenobloise passe également de façon prioritaire par le renforcement réel du Sillon Alpin voué à terme à assurer une liaison privilégiée avec Genève, Capitale économique internationale. Ce projet de Sillon Alpin a été initié au début des années 1990. Ces dernières années, il n'a connu aucune évolution significative. C'est désormais la seule issue pour la structuration interdépartementale de l'agglomération grenobloise au moment où les autres liaisons territoriales privilégiées ont été affirmées à l'exemple de l'axe Lyon St Etienne.

59) De même, au sein de l'agglomération grenobloise, l'emploi suppose une approche territoriale entièrement nouvelle orientée certes sur le développement urgent de voies de contournement mais aussi sur une réelle logique multipolaire des bassins de vie dans l'agglomération grenobloise. Depuis 1995, c'est une grille de lecture de répartitions d'influences politiques qui a dominé de façon excessive. Il doit

en être autrement. Cela passe par le respect des bassins de vie, leur développement équilibré. C'est aussi **la révision du SCOT de la Région Grenobloise** qui est à ce jour un outil d'amplification et d'accélération des déséquilibres qui sont déjà en marche avec des effets négatifs considérables. C'est enfin **la révision des modalités d'interventions de la Métro afin d'évoluer vers une logique de mutualisation** des tâches économe des deniers publics sans altérer les conditions d'efficacité, bien au contraire.

60) La création de **dotations annuelles des «champions du Changement»** destinées à aider les créateurs qui portent un projet risqué mais de nature à révolutionner un segment d'activité.

61) La relance du projet de Musée des Sciences (initialement localisé à la Bastille) destiné à populariser l'identité historique industrielle, commerciale et artisanale de l'agglomération grenobloise tout en vulgarisant le monde de l'entreprise d'hier comme celui de demain auprès des plus jeunes tout particulièrement, à l'exemple du Musée des Sciences de Boston.

62) **L'encouragement prioritaire auprès de tous les organismes socio-professionnels locaux pour affirmer le pôle de l'agglomération face à la centralisation progressive** sur Lyon y compris dans l'organisation des professions libérales. Cette logique passe par des contrats d'objectifs déléguant les actions et les moyens financiers aux structures professionnelles directement concernées, compétentes et toujours les plus motivées pour défendre leurs intérêts à l'écart des paralysies administratives des structures publiques généralistes.

63) **Renforcer le commerce indépendant de proximité et la liberté de choix entre les moyens de déplacements en créant un «Pass shopping» permettant à chaque habitant de l'agglomération** de stationner gratuitement dans les centres villes à certains temps forts de l'année à l'exemple de Noël ce qui sera également de nature à diminuer les écarts de concurrence entre le commerce indépendant des centres villes et les grandes surfaces commerciales situées en périphérie.

Le bien être ou vivre en harmonie avec son territoire

64) Renforcer les lieux de proximité où la culture ne s'achète pas mais où elle se partage : la culture doit échapper à toute logique marchande. Elle doit aussi être à l'écart de toute fracture au sein d'une collectivité. Par conséquent, la multiplication

d'espaces ouverts dédiés à la culture dans des logiques de proximité est une absolue nécessité.

65) Mettre en place une pédagogie du respect des patrimoines : des efforts de présentation et de vulgarisation des patrimoines historiques sont à conduire. Ils passent notamment par un programme public de réhabilitation des équipements concernés.

66) La revalorisation des quartiers comme pôles d'équilibre au sein même des villes : le quartier permet de créer une dimension humaine de proximité qui est un ancrage de qualité pour toute vie en collectivité.

67) Cette dimension passe par la visibilité pluriannuelle sur les aménagements futurs liés à la vie quotidienne dans **le cadre de contrats de quartiers**.

68) La création de parcs d'activités ludo-éducatives sur les espaces naturels majeurs pour créer une sensibilisation à la nature par la découverte pédagogique ludique et non pas répressive via des interdictions. **La revalorisation des espaces de verdure** est une absolue nécessité dans un cadre sécurisé pour permettre un confort au sein même des milieux urbains.

69) La mise en place de structures temporaires de jeux collectifs au sein des Communes pendant chaque période de congés pour lutter contre les inégalités matérielles liées aux temps de loisirs. Là encore, il s'agit de revaloriser les lieux de vie. Des modules adaptables ont beaucoup progressé pour permettre cette logique évitant la rupture entre le lieu de vie et le lieu distancé de loisirs.

70) La sécurisation des quartiers comme des espaces de verdure par le **renforcement du rôle de prévention des agents municipaux** grâce à une présence remarquée là où les besoins apparaissent. Cette **présence d'agents de sécurité est systématique dans tous les squares** pour enfants.

71) L'aménagement d'espaces pour des promenades familiales et sportives au sein même des villes avec des parcours à thèmes garantissant la plus grande variété des initiatives

Respecter chaque euro levé par l'impôt local

72) Tout programme ambitieux de diminution de la dépense publique locale passe

préalablement par l'exemplarité des conditions de fonctionnement des élus locaux. Parce que les élus montreront l'exemple, il y aura alors matière à demander un nouveau comportement global face à la dépense publique.

73) Cette exemplarité passe par des mesures fortes, radicales, immédiates impactant d'abord le train de vie courant.

74) **Suppression des voitures de fonction des élus** pour évoluer vers un dispositif comme le secteur privé de remboursement des frais de déplacements sur la base du tarif fiscal kilométrique sur justificatifs des déplacements.

75) **Publication permanente de façon hebdomadaire via Internet de toutes les dépenses liées à des volets de fêtes et cérémonies, déplacements, restauration, hôtellerie ...**

76) **Réduction drastique des postes de cabinets** qui ont donné lieu à des recrutements pléthoriques totalement déconnectés des besoins des réalités de gestion.
10 % des postes de cabinets pourraient être conservés.

77) **Diminution radicale du nombre des membres des exécutifs**, ce qui améliorera significativement par ailleurs les conditions de décision en évitant un émiettement des responsabilités.

78) **Faire correspondre le secteur para-public local à une logique d'efficacité d'actions** et non plus à la logique de la multiplication des présidences pour que chacun ait son «royaume» et les indemnités qui en résultent.

79) **Création d'un poste de déontologue au sein de chaque collectivité locale d'une certaine dimension** qui veille en début de mandat à la collecte des déclarations patrimoniales des principaux élus, à leur remise auprès d'un Notaire. Puis, à leur actualisation annuelle obligatoire à la fin de chaque année du mandat en cours.

80) **Ce déontologue sera à la tête d'un service d'Inspection Générale des Services** exposant en séance publique de façon semestrielle le compte-rendu de ses travaux.

81) **Suppression des supports écrits de communication** qui correspondent dans 9 cas sur 10 à de la propagande partisane ou à de l'auto-promotion des élus. L'information purement administrative (informations pratiques de fonctionnement des services publics) fera l'objet d'une parution ponctuelle auprès des services concernés pour éviter toute fracture éventuelle qui serait liée à la seule information numérique.

82) Ces préalables opérés, **pour le secteur public, mise en œuvre d'un principe de l'unicité d'organismes**. A chaque grande fonction ne doit correspondre qu'un organisme public et un seul.

83) **Dès que le champ d'interventions concerné n'est pas lié à un service public de solidarité, application du principe de subsidiarité**. Le secteur public ne doit retrouver matière à intervention que si le secteur privé n'est pas apte à remplir la mission concernée. Dès que le segment concerné relève du secteur concurrentiel, la règle est celle de l'intervention du secteur privé sauf si défaillance manifeste de celui-ci.

84) **Application du dispositif dit du Budget Base Zéro** tous les deux ans aux grandes fonctions administratives : il s'agit de remettre en question les conditions de fonctionnement des grandes fonctions publiques pour bien vérifier le rapport entre le coût et le service rendu.

85) Mise en œuvre généralisée de **contrats publics d'objectifs** sur deux ans pour toutes les subventions publiques allouées à des partenaires extérieurs dont les associations.

86) **Pour les aides sociales, suppression des aides publiques locales dès que le bénéficiaire a fait l'objet de deux condamnations pour des délits graves correspondant à des peines définitives**. Ce dispositif est respectueux de la nécessaire responsabilité individuelle puisqu'il repose sur deux critères essentiels : le caractère définitif des sanctions et la multiplication des actes délictueux au-delà de deux.

87) **Retrait de toute participation financière locale à des dépenses d'accueil (directes ou indirectes) de personnes en infraction avec les conditions légales d'entrée sur le territoire national**.